

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 janvier 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne année 2015.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2015
 - 6.2. Renonciation de l'indexation prévue au règlement relatif au traitement des élus municipaux pour 2015
 - 6.3. Révision de traitement du directeur général selon le contrat de travail pour 2015
 - 6.4. Gel des échelons à la politique salariale des employés municipaux pour l'année 2015
 - 6.5. Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2015
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2015-2016
8. **Transport**
 - 8.1. Production d'un rapport journalier par les employés à temps plein des travaux publics
 - 8.2. Instauration d'un registre de consommation en diesel
 - 8.3. Achat d'une pompe électrique à carburant avec appareil de mesure
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Présentation du portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans la MRC
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Demande de dérogation mineure #2014-05 de Monsieur Christian Bernier (55, route 132)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. -----
 - 11.2. Ville de Matane – Remboursement de la cotisation au CRSBP
 - 11.3. Réfection du centre communautaire
 - 11.3.1. Autorisation de signatures de l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada
 - 11.3.2. Demande de soumissions pour des services professionnels en architecture
 - 11.3.3. Établissement de la programmation des travaux exigée pour l'obtention de la TECQ 2014-2018
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Demande d'installation d'un cendrier à l'extérieur du CLSC
 - 13.2. Centre d'action bénévole de la région de Matane – Demande de rencontre
 - 13.3. Élection partielle au siège #5
 - 13.4. Entente avec Cartier Énergie Éolienne
 - 13.5. Répartition des tâches pour l'entretien du centre communautaire
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2015-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 12 janvier 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Approbation des procès-verbaux***2015-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} décembre 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 15 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 15 décembre 2014 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes***2015-004 APPROBATION DES COMPTES AU 8 JANVIER 2015**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2014 et du début du mois de janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 8 janvier 2015 :

Liste des comptes à payer de décembre 2014	17 970,21	\$
Liste des comptes payés de décembre 2014 (paiements directs préautorisés + chèque # 6124)	2 925,75	\$
Liste des comptes à payer au 8 janvier 2015	9 095,66	\$
Liste des comptes payés au 8 janvier 2015 (paiements directs préautorisés + chèque #6125 à #6126)	8 719,30	\$
Liste des salaires nets payés de décembre 2014 (chèques #3890 au #3910)	12 727,35	\$
Total des comptes au 8 janvier 2015	51 438,27	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2015

2015-005 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que le conseil municipal a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a l'obligation légale de vérifier la disponibilité des crédits aux postes budgétaires pour les fins auxquelles la dépense est projetée en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'il est préférable d'identifier et d'approuver toutes les dépenses incompressibles afin de faciliter la gestion et le contrôle budgétaire tout en réduisant le nombre de certificats de disponibilité de crédits suffisants et de résolutions;

Considérant que ces dépenses sont les salaires, les cotisations de l'employeur, les frais de postes et de messagerie, le téléphone, l'électricité, les immatriculations, les frais de banque, les intérêts et les remboursements en capital des emprunts;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2015 :

Compte de grand-livre	Description de la dépense	Montant (\$)
02 11000 131	Rémunération des élus	12 525
02 11000 133	Allocation de dépenses des élus	6 265
02 11000 200	Cotisations de l'employeur	720
02 11000 341	Publications (incluant le bulletin municipal)	850
02 13000 141	Salaires de la gestion financière et administrative	64 820
02 13000 200	Cotisations de l'employeur (incluant assurances collectives du dg)	10 575
02 13000 321	Frais de postes et de messagerie	1 800
02 13000 331	Téléphone au bureau municipal	1 860
02 14000 141	Salaires aux élections	4 000
02 14000 200	Cotisations de l'employeur	560
02 14000 321	Frais de postes et de messagerie	250
02 19000 141	Salaires en conciergerie	12 750
02 19000 200	Cotisations de l'employeur	1 800
02 19000 681	Électricité à l'édifice municipal	4 105
02 21000 459	Centre d'urgence 9-1-1 (CAUREQ)	2 700
02 22000 331	Téléphone à la caserne incendie	350
02 22000 681	Électricité à la caserne incendie	1 250
02 32000 141	Salaires des employés de voirie	41 850

02 32000 200	Cotisations de l'employeur	5 860
02 32000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 32000 339	Communication mobile	830
02 32000 455	Immatriculations	1 585
02 32000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 500
02 33000 141	Salaires des employés de déneigement	45 800
02 33000 200	Cotisations de l'employeur	6 425
02 33000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 33000 339	Communication mobile	830
02 33000 455	Immatriculations	2 830
02 33000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 500
02 34000 681	Électricité pour l'éclairage des rues	6 760
02 41200 141	Salaires des employés au traitement de l'eau potable	3 675
02 41200 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41200 310	Frais de déplacement	610
02 41200 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41200 331	Téléphone à la station de chloration	840
02 41200 339	Communication mobile	90
02 41200 681	Électricité à la station de chloration	2 650
02 41300 141	Salaires des employés du réseau de distribution de l'eau potable	3 675
02 41300 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41300 310	Frais de déplacement	610
02 41300 331	Téléphone au réservoir d'eau potable	840
02 41300 339	Communication mobile	90
02 41300 681	Électricité au réservoir d'eau potable	925
02 41400 141	Salaires des employés au traitement des eaux usées	3 675
02 41400 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41400 310	Frais de déplacement	610
02 41400 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41400 339	Communication mobile	90
02 41400 681	Électricité pour le bâtiment de traitement des eaux usées	4 250
02 41500 141	Salaires des employés du réseau d'égout	3 675
02 41500 200	Cotisations de l'employeur	515
02 41500 310	Frais de déplacement	610
02 41500 339	Communication mobile	90
02 41500 681	Électricité pour les installations du réseau d'égout	1 200
02 45110 141	Salaires des employés relatifs aux matières résiduelles	460
02 45110 200	Cotisations de l'employeur	70
02 70120 141	Salaires des employés relatifs aux activités récréatives	16 830
02 70120 200	Cotisations de l'employeur (incluant CSST des bénévoles)	2 000
02 70120 331	Téléphone au centre communautaire	840
02 70120 681	Électricité au centre communautaire	4 685
02 70230 141	Salaires de la responsable de la bibliothèque	1 850
02 70230 200	Cotisations de l'employeur (incluant CSST des bénévoles)	260
02 92101 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	1 150
02 92102 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	59 250
02 92152 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du PRQ	1 910
02 99000 895	Frais de banque	1 300

02 99010 891	Intérêts sur emprunt temporaire	250
02 99100 895	Frais de financement reporté	4 500
03 21010 000	Remboursement du capital sur l'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	18 500
03 21020 000	Remboursement du capital sur l'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	639 600
03 21052 000	Remboursement du capital sur l'emprunt relatif au PRQ	8 400
03 21069 000	Remboursement au promoteur selon entente (rue des Souvenirs)	21 000
Total		1 056 970

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Renonciation de l'indexation prévue au règlement relatif au traitement des élus municipaux pour 2015

2015-006 RENONCIATION DE L'INDEXATION PRÉVUE AU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2015

Considérant que le *Règlement numéro 2011-05 relatif au traitement des élus municipaux* prévoit une indexation automatique et annuelle de la rémunération des élus basée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) en vertu de l'article 8;

Considérant que l'IPC a augmenté de 2,0% au cours de la période de 12 mois se terminant au 30 novembre 2014, après avoir progressé de 2,4% en octobre dernier;

Considérant l'austérité budgétaire imposée par le gouvernement provincial aux municipalités et le désir du conseil municipal de limiter, dans la mesure du possible, l'augmentation du fardeau fiscal des contribuables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que le conseil municipal renonce à l'indexation de la rémunération des élus pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Révision de traitement du directeur général selon le contrat de travail pour l'année 2015

2015-007 RÉVISION DE TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant qu'en vertu de l'article 4.3 du contrat de travail du directeur général, la révision de traitement se fait avec l'option la plus avantageuse entre l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation et l'indexation prévue à la convention collective de la MRC de La Matanie pour un poste semblable;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par Statistique Canada au 30 novembre 2014 pour les 12 derniers mois est de 2,0%;

Considérant que l'indexation prévue à la convention collective des employés de la MRC de La Matanie pour 2015 est de 3,0%;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'indexer de 3,0% la rémunération du directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à compter du 1^{er} janvier 2015. Le directeur général est autorisé à ajuster sa rémunération et à effectuer un paiement rétroactif pour combler la différence depuis le début de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Gel des échelons à la politique salariale des employés municipaux pour 2015

2015-008 MAINTIEN DES ÉCHELONS À LA POLITIQUE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

Considérant l'adoption le 2 février 2009 de la politique salariale des employés municipaux en vertu de la résolution #2009-019;

Considérant que l'échelle salariale en vigueur a été majorée à quatre (4) reprises depuis ce temps en vertu des résolutions #2009-215, #2012-009, #2013-008 #2014-007;

Considérant l'austérité budgétaire imposée par le gouvernement provincial aux municipalités et le désir du conseil municipal de limiter, dans la mesure du possible, l'augmentation du fardeau fiscal des contribuables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de geler les échelons des employés municipaux pour l'année 2015. L'échelle salariale actuellement en vigueur se compose de 9 classes et de 9 échelons et comporte une rémunération horaire variant de 10,77\$ à 19,23\$. L'échelle salariale actuelle porte la version 2.2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2015

2015-009 ADHÉSION À L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2015

Considérant qu'il est prévu dans le contrat de travail du directeur général que la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et l'assurance s'y rattachant soient payées par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de payer la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2015 incluant l'assurance au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, au montant de 735,75\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2015-2016

2015-010 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2015-2016

Considérant qu'il a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec la demande d'intervention suivante pour la prochaine année :

- Surveillance accrue de la vitesse des véhicules (incluant les véhicules récréatifs) sur la rue de la Mer en période estivale;
- Surveillance particulière de la vitesse des véhicules en transit circulant dans le 5^e Rang Est en semaine le matin (7h00) et la fin de la journée (17h00);
- Attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Production d'un rapport journalier par les employés à temps plein des travaux publics

2015-011 PRODUCTION D'UN RAPPORT JOURNALIER PAR LES EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le conseil municipal désire améliorer leur connaissance du service des travaux publics de la municipalité pour ainsi mieux évaluer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'exiger aux employés à temps plein des travaux publics (Messieurs André Bernier et Émilien Ouellet) la production d'un rapport journalier qui devra être remis en même temps que les cartes de temps au bureau de la municipalité. Ces rapports journaliers seront remis mensuellement aux membres du conseil municipal.

De plus, les heures d'entrée et de sortie devront être inscrites sur les cartes de temps par l'horodateur. Toutes inscriptions manuelles devront être autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Instauration d'un registre de consommation en diesel

2015-012 INSTAURATION D'UN REGISTRE DE CONSOMMATION EN DIESEL

Considérant que le conseil municipal désire améliorer leur connaissance du service des travaux publics de la municipalité pour ainsi mieux évaluer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'instaurer un registre de consommation en diesel pour les véhicules et la machinerie. Les employés devront compléter le registre en question à chaque utilisation de la pompe à diesel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Achat d'une pompe électrique à carburant avec appareil de mesure

2015-013 ACHAT D'UNE POMPE ÉLECTRIQUE À CARBURANT AVEC APPAREIL DE MESURE

Considérant l'instauration d'un registre de consommation à diesel en vertu de la résolution #2015-012;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser l'achat d'une pompe électrique à carburant avec appareil de mesure au montant approximatif de 1500\$ plus les taxes. Cette dépense sera financée avec le solde disponible des Fonds Cartier des années passées (+/- 880\$) et le surplus accumulé libre (+/- 620\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Présentation du portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans la MRC

Les élus sont invités à prendre connaissance de la présentation relative au début des travaux de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie. La séance publique d'information avait lieu le 9 décembre dernier à 19h00 à la salle civique de l'hôtel de Ville de Matane. Si le conseil municipal le désire, une présentation est possible avec Monsieur Nixon Sanon de la MRC de La Matanie.

10.1 Demande de dérogation mineure #2014-05 de Monsieur Christian Bernier (55, route 132)

2015-014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2014-05 DE MONSIEUR CHRISTIAN BERNIER POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 55, ROUTE 132

Considérant la demande de dérogation mineure #2014-05 formulée par Monsieur Christian Bernier sur l'immeuble situé au 55, route 132, sur le lot P-151 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7496-15-6244 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser l'utilisation d'un revêtement extérieur, soit une tôle galvanisée, pour une remise projetée et annexée à un garage résidentiel existant;

Considérant que le garage existant bénéficie d'un droit acquis concernant son revêtement extérieur qui est également une tôle galvanisée;

Considérant que la structure projetée mesure environ 10,77 mètres de longueur par 4,66 mètres de largeur;

Considérant que ce type de matériau n'est pas autorisé à l'article 6.3.1 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité puisqu'il n'apparaît pas dans la liste des matériaux autorisés pour cette zone;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur compte tenu qu'il ne sera pas en mesure d'harmoniser les revêtements extérieurs de ces bâtiments annexés;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences du secteur (distance entre les bâtiments) et de la nature des travaux visés par la présente demande;

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2014-04 formulé par Monsieur Christian Bernier dans son procès-verbal du 8 janvier 2015;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 17 décembre 2014 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2014-05 formulée par la Monsieur Christian Bernier ayant comme objet l'utilisation d'un revêtement extérieur, soit une tôle galvanisée, pour une remise projetée et annexée à un garage résidentiel existant sur l'immeuble situé au 55, route 132, sur le lot P-151 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider et portant le matricule #7496-15-6244 au rôle d'évaluation.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux travaux visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 -----

11.2 *Ville de Matane – Remboursement de la cotisation au CRSBP*

2015-015 VILLE DE MATANE – REMBOURSEMENT DE LA COTISATION AU CRSBP

Considérant que la Ville de Matane demande le remboursement de la cotisation au CRSBP pour les années 2012, 2013 et 2014 dans une lettre datée du 25 novembre 2014;

Considérant qu'une facture a été reçue de la Ville de Matane au montant de 9 154,43\$ représentant le remboursement demandé;

Considérant que la Ville de Matane avait accepté, en décembre 2010, de rembourser à la Municipalité de Baie-des-Sables la cotisation au CRSBP puisque la Ville de Matane n'était pas en mesure d'offrir adéquatement le service informatisé de prêt de livres pour nos abonnés et cela, à un coût raisonnable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de signifier à la Ville de Matane, que la Municipalité de Baie-des-Sables n'a pas l'intention de payer la facture soumise au montant de 9 154,43\$;

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Réfection du centre communautaire

11.3.1 Autorisation de signatures de l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada

2015-016 AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « Initiative d'investissement local » pour la réfection partielle du centre communautaire en vertu des résolutions #2014-114 et #2014-177;

Considérant l'acceptation de la demande d'aide financière par le Ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Monsieur Denis Lebel;

Considérant que la contribution maximale de l'Agence est de 92 435\$, soit jusqu'à concurrence de 50% des coûts approuvés;

Considérant la volonté du conseil municipal d'aller de l'avant dans ce projet en maximisant la portion subventionnée du projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, a signé l'Entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec relative à ce projet.

Que des démarches supplémentaires soient effectuées afin de trouver des sources de financement additionnelles au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3.2 Demande de soumissions pour des services professionnels en architecture

2015-017 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE RELATIVE À LA RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'il est nécessaire d'utiliser les services d'un professionnel en architecture afin de préparer les plans et devis et afin préciser les coûts des travaux nécessaires à la réfection partielle du centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des propositions de services professionnels en architecture pour la réfection partielle du centre communautaire aux architectes suivants :

- Jean-Eudes St-Amand, architecte;
- Isabelle Durette, architecte inc.;
- Les Architectes Proulx et Savard inc.
- Les Architectes Goulet et Lebel (2012) inc.
- Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et associés, architectes s.e.n.c.
- Groupe Architecture MB inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3.3 Établissement de la programmation des travaux exigée pour l'obtention de la TECQ 2014-2018

Une programmation partielle des travaux exigée pour l'obtention de la TECQ 2014-2018 sera préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe. Cette programmation partielle des travaux tiendra compte de la réfection partielle du centre communautaire et sera présentée pour adoption à la prochaine séance.

12. Suivi des dernières périodes de questions

- Capacité d'intervention du Service régional de protection incendie face à un feu à la Résidence des Sables;
- Projet d'oléoduc Énergie Est;
- Vidange des boues de fosses septiques;
- Programme triennal des immobilisations;
- Remboursement de la dette d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire;
- Raisons de l'augmentation des taxes foncières;
- Revenus de taxes municipales de la rue des Souvenirs.

13. Divers

13.1 Demande d'installation d'un cendrier à l'extérieur du CLSC

2015-018 ACHAT ET INSTALLATION D'UN CENDRIER EXTÉRIEUR AU CLSC

Considérant la demande écrite formulée par une employée du CLSC pour l'installation d'un cendrier extérieur au CLSC;

Considérant qu'il a lieu de mettre à la disposition des usagers du CLSC un cendrier extérieur afin de maintenir les lieux propres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un cendrier extérieur pour le CLSC au coût approximatif de 80\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont également discuté des points suivants :

- Centre d'action bénévole de la région de Matane – Demande de rencontre;
- Élection partielle au siège #5;
- Entente avec Cartier Énergie Éolienne;
- Répartition des tâches pour l'entretien du centre communautaire.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Capacité d'intervention du Service régional de protection incendie face à un feu à la Résidence des Sables;
- Projet d'oléoduc Énergie Est;
- Consultation publique relative au nouveau plan de développement local (PDL).

15. Levée de l'assemblée

2015-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire